

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

SESSION ORDINAIRE DE 2016



COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du 28 octobre 2016

70^{ème} anniversaire de l'inscription du Conseil économique, social et environnemental dans la Constitution

- Allocution de Patrick Bernasconi, Président du CESE
- Allocution de François Hollande, Président de la République française

SOMMAIRE

ALLOCUTION DE PATRICK BERNASCONI, PRÉSIDENT DU CONSEIL
ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL5
ALLOCUTION DE FRANÇOIS HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE9

Présidence de M. Patrick Bernasconi

La séance est ouverte à 11 heures cinq

**ALLOCUTION DE PATRICK BERNASCONI, PRÉSIDENT
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL ¹**

M. le Président. Monsieur le Président de la République, mesdames et messieurs les ministres, mesdames et messieurs les conseillères, conseillers et personnalités associées, mesdames et messieurs les anciens conseillers, mesdames messieurs, l'institution qui vous accueille fête aujourd'hui le soixante-dixième anniversaire de son inscription dans la Constitution, consécration de son rôle et de sa légitimité. Soixante-dix ans d'évolution et de prise en compte des enjeux qui ont traversé notre société, soixante-dix ans de traduction de ses attentes, mais surtout soixante-dix ans de préconisations pour répondre aux évolutions, aux mutations de cette société.

Soixante-dix ans, l'âge de la sagesse diront les philosophes ; l'âge de la maturité ajouteront ceux qui voient loin. J'ai, pour ma part, surtout l'envie de dire qu'au Conseil économique, social et environnemental, nous avons l'âge de notre expérience et que celle-ci n'est pas mince. Nous avons l'âge de notre volonté et celle d'être utile au pays : elle ne nous a jamais fait défaut. Nous avons l'âge de nos projets et de nos ambitions et, à cette aune-là, je nous vois formidablement jeunes.

Cet anniversaire, Monsieur le Président, c'est surtout l'occasion pour l'institution que je préside depuis bientôt un an de faire le point sur l'estime, l'intérêt et la considération qui lui sont portés. C'est surtout l'occasion de faire le point sur son utilité démocratique. C'est un anniversaire qui est la promesse de notre avenir ; un avenir éminent parce qu'utile à la démocratie, indispensable à la cohésion de notre société et à sa capacité de créer du « vivre ensemble », du « faire ensemble ».

À cet égard, je mesure l'honneur de votre présence en ces lieux, Monsieur le Président, pour la deuxième fois depuis le début de l'année. Cet honneur, je tiens à le partager avec l'ensemble des acteurs de ce Conseil, avec celles et ceux qui permettent à cette institution de fonctionner et de travailler au service des Françaises et des Français.

Nous ne sommes pas nés d'un caprice ou d'une lubie, mais d'une pensée et d'une volonté ; et c'est au service de cette pensée et de cette volonté que l'ensemble des conseillers de cette belle institution se sont toujours rendus disponibles.

¹ Seul le prononcé fait foi.

Jacques Chirac, dans le discours prononcé pour notre cinquantième anniversaire, avait affirmé que les premières traces du CESE remontaient à Henri IV. La référence à un roi ne dérange pas le républicain que je suis, pourvu que ce monarque fut juste, de bon sens et servit bien la France.

Et, ma foi, Henri IV est plutôt resté dans l'histoire pour avoir démontré ces qualités-là. Consulter pour rendre la loi plus juste, acceptable par le plus grand nombre, voilà une mission et une méthode républicaine et démocratique. C'était audacieux pour un roi ; en tous les cas c'était le résultat d'une vision politique très moderne.

L'anniversaire que nous célébrons aujourd'hui est la consécration de cette vision. L'anniversaire que nous célébrons aujourd'hui - celui de la « transcription de notre assemblée dans la Constitution » - est la reconnaissance de son utilité incontournable. Cette transcription est la traduction de la sagesse, celle d'inscrire « dans le marbre » de notre loi fondamentale, les bases de la démocratie et de la cohésion sociale, celle inscrite dans la Constitution de 1946, dans celle de 1958 et renforcée en 2008.

Le Conseil économique et social, et aujourd'hui environnemental, est donc la troisième assemblée constitutionnelle de la République. Une assemblée qui compte, une assemblée qui fait partie de ces institutions légitimes pour exprimer la parole publique et parler au nom des pouvoirs publics et ce bien davantage - permettez-moi de le dire - que tous ces comités d'experts supposés ou autorités improvisées qui, sous l'effet de je ne sais quelle génération spontanée, ont tendance à se multiplier au point d'avoir été dénoncées dans un rapport sénatorial récemment.

Le CESE a une autre autorité qu'il tire de la Constitution et que confirme la composition qui est la sienne.

Le CESE, ai-je coutume de dire, c'est une petite France où sont représentés des millions de Français, de nos concitoyens de métropole et d'Outre-mer. Assemblée la plus paritaire de notre pays, le Conseil est surtout le seul lieu de la République où des organisations aux options différentes, voire opposées, s'écourent, se parlent, cultivent le *consensus*, au-delà de leurs différences, et bâtissent ensemble : des agriculteurs qui parlent aux environnementalistes, des syndicats aux employeurs...

Nous sommes l'un de ces espaces de respiration et de dialogue du « vivre ensemble », du « faire ensemble », du « construire ensemble » dont notre France a tant besoin.

Nous ne sommes pas uniquement un lieu, mais un lien. Nous ne sommes pas une concurrence ou une redondance, nous sommes un complément et un avantage. Nous ne sommes pas des élus, mais des traits d'union. Notre vocation, ancrés comme nous le sommes dans la société civile, est d'être toujours davantage le miroir de la société. Au-delà du miroir, nous sommes même un moteur comme l'avait imaginé Charles de Gaulle.

Quelle est la responsabilité principale du CESE ? Éclairer les décisions des pouvoirs publics. Cet éclairage est apporté par des avis rendus sur la base de saisines gouvernementales, parlementaires ou encore par des auto-saisines fruits de la proposition des formations de travail du CESE.

Nos travaux, après examen, confrontations, débats et auditions finissent par traduire, sur un sujet, ce que j'ai envie d'appeler son acceptabilité sociale.

Pour prendre une image, le CESE joue le rôle d'incubateur de la réforme avant d'en devenir l'un des principaux leviers. Notre assemblée est moderne car elle est l'artisan de *consensus* bâtis en amont. Nous sommes un accélérateur de réforme, un organisme de liaison, une conjonction de coordination qui assure à la phrase politique sa bonne compréhension et acceptation ; c'est-à-dire un outil indispensable à une démocratie comme la nôtre.

Le Gouvernement l'utilise d'ailleurs comme cela. Et, pour preuve, à titre d'exemple, neuf de nos préconisations ont été intégrées dans la loi Travail, suite à l'avis du CESE sur le développement de la culture du dialogue social ; et, depuis décembre 2015, date de la nouvelle mandature, le CESE a été saisi dix fois par le Gouvernement. La dernière saisine en date porte sur l'avenir de la fonction publique ; sur ce sujet essentiel pour notre pays, nous rendrons un avis dès janvier.

Toujours pour le compte du Gouvernement ainsi qu'à la demande du Comité économique et social européen, nous produirons dans les semaines qui viennent un avis sur la question complexe mais essentielle du socle social européen.

J'ajoute que nous venons d'être saisis par le président de l'Assemblée nationale d'un sujet lui aussi d'actualité : le revenu minimum universel garanti.

Le CESE a aussi interpellé le Gouvernement sur la justice climatique et a été entendu par la commission développement durable de l'Assemblée nationale. Cet avis ouvre la voie d'un *consensus* pour l'action. Par ses propositions, il engage les pouvoirs publics et la société à limiter et à réduire les inégalités sociales et économiques générées par le réchauffement planétaire.

Comme vous pouvez le constater, les sujets que nous traitons au CESE ne sauraient être considérés comme mineurs.

En prise directe sur la société civile organisée, nous le sommes. En lien avec les pouvoirs publics et les élus de la Nation, nous le sommes pareillement. Il reste encore à faire du Conseil ce qu'il est par nature constitutionnelle : le facilitateur d'expression citoyenne. Il s'agit là, à mes yeux, d'une nouvelle preuve de la modernité du Conseil car si notre société évolue, le citoyen change lui aussi : plus exigeant, plus désireux de participer, actif sur les réseaux dits sociaux il montre une volonté, celle de construire son propre écosystème et de participer à son élaboration.

Mais comment faire, quand je suis citoyen, pour élaborer des recommandations construites ? Comment puis-je transformer mes revendications en propositions, car c'est bien là l'enjeu ? Par la réforme constitutionnelle de 2008, le Parlement a donné au CESE le devoir de se saisir des pétitions citoyennes dès lors qu'elles réunissent 500 000 signataires ; et nous sommes les seuls à pouvoir nous en saisir. C'est un pas important.

J'ai écouté avec intérêt votre proposition, Monsieur le Président, de faire obligation à l'Assemblée d'organiser un débat parlementaire dès lors que se présenterait une telle pétition. Puis-je ajouter qu'un tel débat pourrait alors s'appuyer sur un avis rendu par le CESE, ce qui présenterait à mon sens une véritable cohérence institutionnelle.

Mais comment ne pas évoquer également les pétitions plus modestes - mais pas moins importantes - qu'aucune institution ne prend véritablement en charge dans notre pays et alors même qu'il s'agit d'une pratique courante en Europe. Il n'est pas nécessairement question de revendications ou de protestations, mais de pétitions qui renseignent et alertent sur les préoccupations d'une société, sur le débat qui monte, sur une idée qui s'impose, sur une cause qu'il serait bon de défendre. Ces expressions individuelles de nos concitoyens, de la société civile doivent selon moi trouver une traduction collective, et cette traduction collective ne peut être que l'œuvre de l'assemblée de la société civile organisée.

Notre Conseil me semble le mieux placé pour être le récepteur de ces manifestations citoyennes et y donner suite. Car il est, du haut de ses 70 ans, une force moderne au service de tous. Il est un mélange d'idéal et de pragmatisme qui le rend incontournable. Il dispose d'un sens des réalités qui rend toute ambition accessible, et d'une expérience du terrain je le crois irremplaçable. « *La jeunesse est une acquisition de l'âge mûr* », disait l'écrivain Paul Guimard. C'est une proposition que vous me permettez, Monsieur le Président de reprendre à mon compte.

Je vous remercie

(Applaudissements)

ALLOCUTION DE FRANÇOIS HOLLANDE, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ²

M. le Président de la République. Mesdames et messieurs les ministres, monsieur le Président du Conseil économique, social et environnemental, mesdames, messieurs les conseillers, je suis aujourd'hui devant le Conseil et ce n'est pas la première fois puisque, depuis le début de mon mandat, j'ai dû y venir près de douze fois. Cette fois est la plus symbolique puisque c'est le soixante-dixième anniversaire de la troisième Assemblée de la République.

Je salue le Président Bernasconi pour l'impulsion qu'il veut donner au CESE. J'ai également une pensée pour ses prédécesseurs qui, chacun avec leur personnalité, ont incarné le Conseil.

Il y a soixante-dix ans, la constitution de 1946 créait le Conseil économique et l'inscrivait dans le texte fondamental. Célébrer cet événement, c'est revenir sur l'histoire de votre institution. C'est réfléchir à son avenir et à la place de la démocratie dans notre pays.

Le CESE est une réponse portée à une question aussi ancienne que la République : comment représenter la société dans toute la diversité de ses composantes ?

Le suffrage universel constitue le fondement de la démocratie politique. C'est lui qui donne la légitimité pour décider et agir. C'est lui qui tranche en premier et en dernier ressort, du début et de la fin d'un mandat, de tout mandat. C'est lui qui détermine celles et ceux qui auront à servir l'intérêt général aux différents niveaux.

Tel est le sens de la démocratie politique. Mais, elle n'épuise pas la question civique, pas plus que les partis politiques ne se substituent aux forces vives de la Nation.

C'est ainsi que les citoyennes et les citoyens de notre pays ont toujours su s'organiser dans leurs diverses activités pour défendre leurs intérêts et leurs convictions.

C'est le rôle des corps intermédiaires. Corps intermédiaires si décriés par ceux qui y voient un frein à la décision et qui imaginent ces structures d'ores et déjà dépassées. Corps intermédiaires, si nécessaires dans un pays comme le nôtre. Car, comment formaliser les revendications ou les propositions sans leur présence ? Comment négocier sans leur médiation ? Comment chercher les compromis sans leur rencontre ? Les corps intermédiaires sont utiles à la démocratie, pas simplement par rapport aux intérêts qu'ils représentent, mais également par rapport à la recherche de l'intérêt général.

Quelle place, quel rôle pour ces acteurs ? Cette question a donné lieu à des initiatives qui ont progressivement ouvert la voie à la création d'un Conseil économique et social.

² Seul le prononcé fait foi.

Je ne sais pas si cette idée était venue chez Henri IV, comme le président l'a laissé penser. Ce que je sais, c'est que dès 1848, dès la proclamation de la deuxième république, il a été créé une Commission du Luxembourg ; c'était la première tentative de rassembler les représentants des employeurs et des salariés pour réfléchir à l'organisation, aux conditions de travail.

Plus tard, les lois de 1884 et de 1920 - en reconnaissant les syndicats et les associations - ont constitué un jalon essentiel de la construction d'une démocratie sociale. Il a fallu attendre le gouvernement d'Édouard Herriot pour que soit créé, par la loi, un Conseil national économique, composé de 47 premiers membres, qui préfigurent celles et ceux qui sont ici aujourd'hui. Il rassemblait dans une même enceinte syndicats, organisations patronales, monde agricole et associations.

Les bouleversements politiques qui ont suivi - je pense notamment au Front populaire - ont donné une nouvelle ambition à cette conception d'agir pour faire évoluer les éléments du droit social français. C'est aussi dans cette instance que s'est élaborée la loi sur la semaine des quarante heures.

Le régime de Vichy a purement et simplement supprimé l'institution car c'était incompatible avec la conception autoritaire du corporatisme.

C'est pourquoi, dans la résistance, puis à la libération, il y eut ce mouvement pour créer un Conseil économique et social et en faire la troisième Assemblée de la République.

C'est ainsi que votre institution a été reconnue dans la constitution de 1946, avec la même démarche que la vôtre aujourd'hui, c'est-à-dire produire des avis et intervenir sur toutes les questions cruciales. À cette époque, c'était la reconstruction du pays.

L'avènement de la Ve République aurait pu signer la disparition du Conseil économique, mais elle reprit la constitution de 1946 et élargit la composition du Conseil à des personnalités qualifiées.

En 1969, dans le cadre de cette grande réforme soumise à referendum, le Général de Gaulle voulait fusionner le Conseil économique et social avec le Sénat. Le rejet du texte, paradoxalement, a renforcé votre institution.

La dernière étape, vous l'avez rappelé, monsieur le Président, est la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 et la loi organique qui a suivi, avec une représentation élargie aux jeunes étudiants, et un renforcement de son ouverture aux associations environnementales, qui fait du CESE une institution particulièrement en phase avec l'enjeu du XXI^e siècle.

Vous incarnez par votre existence, par votre fonctionnement, une certaine conception de la démocratie que je veux résumer en deux idées fortes.

La première est que la France peut être réunie au-delà de ces différences et même à partir d'elles, car le CESE est l'endroit où se rencontrent toutes les France qui font la France. Celle des salariés et des employeurs, des entreprises et du travail de toutes catégories, de toutes tailles, celle des agriculteurs, celle des défenseurs de l'environnement, des indépendants, des artisans, des mutualistes, la France de l'engagement, du mouvement associatif, coopératif, les familles, les professionnels, les bénévoles, bref toutes les générations et même tous les territoires avec les conseils économiques et sociaux régionaux.

La deuxième idée forte que le CESE incarne est le dialogue. C'est un des lieux de la République où des intérêts, mêmes opposés, peuvent apprendre à se connaître et à se reconnaître, dans un cadre respectant les spécificités de chacun.

Vous ne recherchez pas le *consensus* à tout prix, mais vous forgez des compromis qui permettent d'avancer. S'il y a des convergences, vous respectez les divergences car vous considérez qu'elles enrichissent le débat.

Je connais les objections qui sont régulièrement adressées à l'égard du CESE. « *À quoi bon une enceinte de plus, fondée sur le principe de la désignation et non pas de l'élection ?* » nous disent certains. « *Quel est le rôle d'une assemblée qui ne rend que des avis ?* » nous disent d'autres. Et puis, il y a les plus radicaux - il en existe toujours - qui, au nom d'une simplification de nos institutions, veulent purement et simplement supprimer le CESE ou, dans le cadre d'une légitime inspiration, revenir à l'idée d'une fusion avec le Sénat.

Je vous réponds : dans le contexte que nous connaissons, qui est grave, d'une défiance à l'égard des institutions, d'une prise de distance - même à l'égard du vote et de la démocratie dans ce qu'elle a de plus essentiel - votre Conseil peut être une des réponses à ce malaise civique dont les extrêmes peuvent s'emparer.

Il est vrai que vous n'êtes pas les élus du peuple, mais vous êtes les représentants de toute la société. Vous n'êtes pas une addition de catégories, mais une agrégation de forces vives au service du progrès de notre pays. Vous n'êtes pas une assemblée de plus, dont la majorité pourrait varier au gré des alternances, mais une institution dont la composition est stable, même si elle est régulièrement renouvelée - elle l'a été en 2015 - et qu'elle est composée à parité. C'est aujourd'hui la seule Assemblée de la République à pouvoir atteindre ce résultat.

Vous l'avez rappelé, monsieur le Président, votre rôle est de préparer les décisions et d'évaluer les choix, de réfléchir au long terme, à la programmation de l'avenir.

Le Commissariat au plan - qui a longtemps accompagné la reconstruction et la modernisation de notre pays - a été supprimé il y a plusieurs années. Mais la fonction stratégique de l'État, de la Nation demeure essentielle. Le CESE peut contribuer à la porter, au-delà des mandats politiques, au plus loin de ce que la décision publique peut faire et qui va concerner les générations suivantes, engager des politiques qui dépasseront celles et ceux qui les ont portées.

C'est prévu dans la Constitution ; je l'ai relue avant de venir devant vous. Il est inscrit que toutes les lois de programmation doivent venir devant le Conseil économique et social pour ensuite être présentées à l'Assemblée nationale et au Sénat.

C'était l'idée originelle et cela reste l'idée la plus moderne : faire en sorte que nous puissions, à travers vous et ce que vous représentez, être capables de dessiner ce que sera la France de demain et d'après-demain, de ce qu'elle doit écarter et porter, des efforts qu'elle doit concentrer pour être davantage elle-même et relever les défis.

Vous devez donc préparer les nouvelles évolutions, pas simplement dans le domaine économique et social, mais également sur des sujets majeurs : la société du numérique, les avantages et les risques qu'elle peut produire ; les fractures territoriales ; le service public et la fonction publique – vous allez bientôt réfléchir à ce sujet ; la place des jeunes dans une société vieillissante ; le revenu universel ; la capacité d'investir dans la transition énergétique.

Depuis le renouvellement de votre mandature en 2015, je sais que votre activité a été particulièrement intense. En moins d'un an, le gouvernement vous a saisi dix fois, soit le tiers déjà de l'activité de la précédente mandature.

Plusieurs de vos avis ont déjà rencontré un écho. Je pense notamment à celui relatif au détachement des travailleurs, qui nous a servi pour préparer la loi Travail et mener les négociations au niveau européen visant à mettre en cause la directive et les abus qu'elle a générés.

Votre récent avis sur le dialogue social a été salubre, y compris dans une période tumultueuse, pour bien montrer que nous avons besoin d'organiser le dialogue social, même si les lois y ont contribué. Le dialogue social appartient aussi et d'abord aux partenaires sociaux.

De la même façon, ce que vous avez dit sur la justice climatique permet de mettre le CESE en phase avec la traduction de l'Accord de Paris.

Vous avez également réalisé un *Rapport annuel sur l'état de la France* qui permet, au-delà des statistiques publiées mois après mois ou trimestre après trimestre, de connaître exactement la situation de notre pays.

Vos préconisations sont le plus souvent suivies d'effet et je veux aussi souligner pourquoi j'ai voulu que ce soit au Conseil économique, social et environnemental que soient organisées les conférences sociales et les conférences environnementales : parce qu'il s'agissait pour moi d'élargir la concertation autant qu'il était possible et de faire de ce lieu, le lieu du débat public là où il peut y avoir un échange et également la préparation de décisions.

Les conférences sociales ont ainsi créé les conditions de négociations interprofessionnelles qui ont été transposées par la loi ; je pense au contrat de génération, à la sécurisation de l'emploi, à la formation professionnelle et à la qualité de la vie au travail.

C'était ma conception de la démocratie sociale et de la démocratie politique : laisser toute sa place à la négociation et lorsqu'elle avait abouti à un accord suffisamment large, majoritaire, alors, le législateur, tout en ne perdant aucun de ses droits, devait en assurer la transcription.

Mais nous avons aussi utilisé les conférences sociales pour qu'il y ait des échanges sur ce qui relevait des partenaires sociaux, notamment dans le cadre du paritarisme : les régimes de retraite complémentaire ou l'UNEDIC, et je souhaite - et je le dis ici - que la négociation puisse reprendre de manière qu'il puisse y avoir une pérennisation de ce que nous avons déjà engagé comme réformes, mais aussi des évolutions nécessaires. Il appartient aux partenaires sociaux de prendre leurs responsabilités.

Je veux également dire que c'est ici aussi qu'ont été évoquées ensemble les orientations du Gouvernement qui se sont traduites en matière de retraite, de politique familiale, de compétitivité des entreprises - je pense au pacte de responsabilité - mais également d'égalité professionnelle, aussi bien dans le secteur privé que dans la fonction publique.

De toutes ces avancées qui sont liées à ces conférences sociales, j'en citerai deux.

La première, liée à l'urgence, est la Garantie jeunes.

Ce dispositif, qui intéresse des jeunes qui ne sont ni dans l'emploi ni dans la formation mais qui cherchent à s'insérer dans la vie, tout simplement, et dans le monde du travail, est une idée née aussi de ces échanges et qui s'est traduite d'abord par une expérimentation.

Pendant plusieurs mois, les missions locales ont pu accompagner des jeunes pour préparer leur insertion dans l'entreprise, faciliter l'accès à l'autonomie et notamment au logement. Nous avons non seulement pu proposer cent mille garanties jeunes pour l'année 2016 - avec d'ailleurs une aide financière pour chacun de ces jeunes qui peut aller jusqu'à 460 € - mais aussi décidé, fort de cette expérience, de généraliser la Garantie jeunes dans le cadre de la loi Travail.

Je veux également vous dire que cette idée de Garantie jeunes - si essentielle pour ces jeunes-là qui sont sans référence, sans solution, et qui peuvent dériver, qui peuvent se sentir abandonnés - est une idée que nous avons partagée au plan européen. Je veux que la Garantie jeunes puisse être justement une des mesures portée au plan européen, mais aussi amplifiée.

La seconde avancée que je veux souligner – car elle n'est pas liée à l'urgence mais s'inscrit dans la durée - est le Compte personnel d'activité (CPA). La France réduit souvent les grandes réformes à des acronymes, faisant perdre le sens même de ce que nous voulons faire.

Qu'est-ce que le Compte personnel d'activité ? C'est le patrimoine des salariés, j'allais dire leur capital. C'est un nouveau modèle de droits sociaux individualisés. L'objectif est de pouvoir adapter les salariés aux mutations de l'économie, du monde du travail, mais aussi de leur donner un capital qui est celui du temps. Le Compte personnel d'activité intègre le Compte personnel de formation, le Compte personnel de prévention de la pénibilité et un nouveau compte d'engagement citoyen.

Concrètement, il est ouvert à chaque personne, au début de sa vie professionnelle, qui pourra le garder, le doter en temps supplémentaire jusqu'à sa retraite et quel que soit son statut : salarié, fonctionnaire, travailleur indépendant, demandeur d'emploi. La personne garde ce compte qui le suit dans ses différents emplois tout au long de sa carrière.

Il s'agit d'une réforme majeure ; je n'ose pas dire d'une révolution, mais de ces réformes qui s'inscrivent dans le temps et qui prennent tout leur sens à mesure que l'on découvre ce qu'elles peuvent permettre : des transitions professionnelles, des promotions personnelles, le droit individuel dans un cadre collectif, le parcours tout au long de sa vie.

Novatrice en termes de modèle social, cette réforme prouve aussi que c'est par la formation que l'on pourra donner davantage de chances non seulement à ceux qui attendent un emploi, mais aussi à ceux qui sont dans l'emploi.

Ce droit fondamental à la qualification, à la promotion, à l'élévation, à la réussite, voilà ce que permet le Compte personnel d'activité, avec un droit qui est personnel, qui n'appartient qu'à celui qui l'a constitué, mais qui est permis par un cadre collectif. C'est une grande réforme qui vivra.

Les conférences environnementales se sont également tenues ici et ont mobilisé encore davantage d'acteurs. Il était important aussi que les forces vives puissent être, là encore, présentes dans cette réflexion.

Grâce aux travaux qui ont été initiés ici, deux lois majeures ont pu être adoptées, et vos avis ont été, là encore, utiles.

La loi sur la transition énergétique, d'abord. Il se trouve que la loi sur la programmation pluriannuelle de l'énergie a été publiée ce matin même avec la réduction de la part du nucléaire dans la production d'électricité et la montée des énergies renouvelables.

Je rappelle qu'elles vont doubler, ces énergies renouvelables : la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité va passer de 20 % aujourd'hui à 40 % en 2030.

Cette loi contient aussi des mesures très concrètes, très précises pour, non seulement stimuler les énergies renouvelables, mais aussi permettre l'efficacité énergétique à travers les rénovations de logements, le développement des transports propres et l'économie circulaire sans oublier le financement participatif.

La seconde loi qui, là aussi, a été élaborée à l'occasion de ces conférences environnementales, c'est celle créant l'Agence pour la biodiversité. Cette Agence, créée par la loi du 8 août 2016, regroupe un certain nombre d'établissements - pratiquement tous ceux qui existaient jusqu'à présent - et travaillera avec les collectivités locales, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les associations pour améliorer, protéger notre environnement et gérer de manière lucide et responsable la biodiversité.

Voilà à quoi ont servi ces conférences gouvernementales : le débat, bien sûr ; la réflexion, sûrement ; la décision, assurément.

Vous avez coutume, monsieur le Président - et vous l'avez fait encore à l'instant - de décrire le Conseil économique, social et environnemental comme la France en miniature.

Il est vrai qu'ils ne sont pas si nombreux, ces endroits propices à l'élaboration de constats partagés. Je vois dans cette réflexion, la première voie d'avenir pour votre Conseil.

Vous avez aussi voulu vous inscrire dans l'évaluation des politiques publiques pour apprécier, non pas la décision, mais ce qu'elle a produit, pour en constater les retombées quand elles sont positives, mais aussi les retards ou les défauts qui ont pu, à un moment, être ceux contenus dans les lois ou les textes réglementaires.

Votre projet de collaboration avec la Cour des Comptes est tout à fait bienvenu parce que nous avons besoin de cette évaluation, pas simplement d'un jugement sur les comptes - cela relève de la juridiction financière - mais d'un jugement sur la gestion publique et ce qu'elle a produit comme résultat. Et donc, sur les choix. Car vous êtes une assemblée de la République.

Vous avez également souhaité pleinement exercer le rôle que vous reconnaît la Constitution depuis sa révision sur la participation citoyenne.

Le Conseil économique, social et environnemental peut, et même doit, en effet, se saisir de toute pétition dès lors qu'elle réunit plus de 500 000 signataires. Rien ne lui interdit de s'autosaisir aussi en anticipant des préoccupations du pays, ce que votre composition vous permet certainement de bien appréhender.

Cette intervention dans le processus de la pétition citoyenne me paraît particulièrement opportune et cohérente aujourd'hui et complémentaire de la proposition - que j'ai faite effectivement - de voir un débat parlementaire obligatoirement organisé lorsque 500 000 signataires auront effectivement signé le même texte, que votre Conseil l'aura examiné, aura formulé un avis et transmis aux assemblées compétentes pour en connaître.

Je vous propose même d'aller plus loin avec la création d'un droit à la participation citoyenne dont vous seriez finalement les garants, donc en faisant en sorte d'assurer cette démarche de pétitions ou d'un certain nombre de mouvements pour saisir les pouvoirs publics d'un certain nombre de réflexions pour un débat national- qui pourraient enrichir la procédure législative.

Il se trouve que j'étais hier avec plusieurs ministres, ici présents, devant les conseils citoyens ; 1 000 conseils citoyens ont été créés dans tous les quartiers de la politique de la ville avec une composition originale puisque, pour partie, ce sont les représentants des associations et pour une autre, des citoyens tirés au sort. Vieux débat, d'ailleurs, que celui de tirer au sort un certain nombre de citoyens pour qu'ils puissent intervenir sur un certain nombre de sujets.

Ce qui m'a frappé, c'est l'enthousiasme qui avait saisi ces citoyens-là, qui voulaient même être pleinement acteurs, être formés pour l'être, pour pouvoir, non pas simplement donner un avis, mais co-élaborer les politiques.

Ce qu'ils voulaient, c'est non pas figurer comme une nouvelle opposition municipale ou, pire encore, une instrumentation du conseil élu ; ils voulaient véritablement être co-acteurs, co-élaborateurs de ces politiques publiques.

Nous aurons de plus en plus cette demande, que nous devons maîtriser ; il ne s'agit pas de mettre en cause la démocratie politique, pas davantage la démocratie sociale à travers les représentants, à travers même le monde associatif - qui a vocation à transmettre, à exprimer - mais de pouvoir, non pas encadrer cette parole au sens où il faudrait la limiter, mais pouvoir la porter, et aussi, en faire des citoyens responsables qui savent jusqu'où aller, quel peut être leur rôle.

Le pire, dans une démocratie, c'est le silence ; c'est l'indifférence qui peut conduire - si nous n'entendons pas ce silence et si nous ne mettons pas un certain nombre de mises en garde contre l'indifférence - à la violence et à la brutalité. Voilà la responsabilité qui est la nôtre.

Je sais aussi que la démocratie du quotidien doit permettre d'engager de grandes consultations citoyennes sur des sujets éminents. Et là encore, à votre initiative, vous pouvez lancer des débats et ensuite porter la conclusion de ces débats devant la Nation toute entière.

Je me garderai d'oublier la dimension européenne de vos activités. Vous pouvez contribuer à la définition, ou à la redéfinition du projet européen, au moment où l'Union connaît une crise profonde, une crise existentielle avec un pays qui quitte l'Union et d'autres qui n'arrivent pas à assurer une solidarité effective ou à prendre des mesures suffisamment efficaces pour notre sécurité ou notre défense.

Il existe un Comité économique et social européen ; c'est une institution. L'entend-on suffisamment ? Surtout en ce moment, où l'Europe, si elle veut être de nouveau écoutée par les peuples, doit donner espoir.

D'abord à la jeunesse en favorisant la formation, les mobilités, la culture, mais aussi à tous ceux qui veulent que l'Europe soit en avance, en capacité de préparer l'avenir avec des infrastructures, avec le numérique, avec la transition énergétique, avec l'enseignement supérieur, avec la recherche, avec aussi l'idée même du service public.

Enfin, le Conseil joue pleinement son rôle international. De ce point de vue, c'est aussi une part de la diplomatie française que vous assurez. Combien de fois ai-je vu des représentants de pays africains ou asiatiques regarder le CESE comme une référence, un exemple, pour assurer aussi la représentation de la société civile. Vous devez également participer à ce mouvement car c'est une manière aussi de donner cette singularité française en partage au monde entier.

Je veux terminer sur cette réflexion.

Le sujet majeur de la société française, c'est la confiance en son avenir. Son problème, c'est le doute sur la capacité collective de garantir un progrès pour les générations futures. Le risque, c'est la fragmentation, le fractionnement, les ruptures, les replis. L'enjeu majeur est donc la cohésion du pays et la définition d'un modèle qui permette une réussite partagée.

Cela suppose de rechercher tous les facteurs de dynamisme de notre économie et d'assurer leur diffusion, la diffusion des bénéfices retirés de ces opportunités à tous.

Cela exige aussi de personnaliser davantage nos politiques sociales pour réduire en amont les inégalités.

Enfin, cela exige de rendre les institutions politiques plus ouvertes, offrant aux citoyens des perspectives de participation à la vie collective et une meilleure représentation.

Ce que nous avons à gérer, ce n'est plus une crise économique, mais un défi bien plus grand. Nous avons de ce point de vue, pris des mesures qui ont permis de redresser les comptes du pays et de retrouver un sentier de croissance, même si elle est encore trop faible.

Mais ce n'est pas simplement avec la croissance que nous pourrions retrouver la cohésion.

Elle est nécessaire ! La cohésion, c'est être capable de réunir le pays tout entier dans toute sa diversité sur un projet commun, pas simplement le « vivre ensemble » qui est finalement le minimum, mais le « faire ensemble » dans la durée.

C'est la vocation du CESE, pour les années qui viennent, de rester ce lieu, c'est vrai, de concertation et de dialogue, ce lien - comme vous l'avez dit monsieur le Président - entre des forces qui font de leurs contradictions un levier, et de devenir une instance de débat citoyen et d'interpellation civique.

C'est au moment où la démocratie est mise à l'épreuve qu'elle doit trouver en elle, y compris dans ses institutions les plus anciennes – soixante-dix ans - les forces de son renouveau pour unifier la société française.

C'est toute la place que doit prendre le Conseil économique, social et environnemental dans cette rénovation démocratique. C'est toute la mission essentielle qui est la nôtre, unir le pays, lui donner sa cohésion, le projeter vers l'avenir et lui donner confiance dans son destin. Merci.

(Vifs applaudissements)

La séance est levée à 12 heures.

Prochaine séance, mardi 22 novembre 2016, à 14 heures 30.